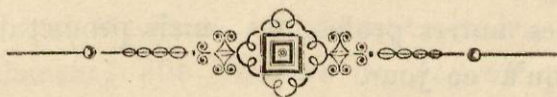


## ARTI ET AMICITIAE.



Monsieur *Thornwaldsen*  
*Sculpteur Célèbre à Copenhague.*

NOUS MEMBRES DU COMITÉ Dirigeant de la Société  
**ARTI ET AMICITIAE** à *Amsterdam*, avons l'honneur de porter  
à votre connaissance, que l'Assemblée des Membres Ordinaires  
vous a nommé, à l'unanimité, **MEMBRE HONORAIRE** de la  
Société **ARTI ET AMICITIAE**, dans sa Réunion du *25 Mai 1841*.

La Société **ARTI ET AMICITIAE** étant une Société nouvelle, et qui n'a point encore  
établi de relations avec les pays étrangers, nous avons pensé qu'il était convenable de  
joindre à la communication de l'acte de votre nomination, la note historique et expli-  
cative suivante touchant cette Société.

Il existe en Hollande, dans le domaine des sciences et des lettres, plusieurs insti-  
tutions ou Sociétés particulières, qui, établies sur une échelle plus ou moins grande,  
présentent aux personnes qui parcourent ces carrières par profession ou seulement par  
goût, les avantages si précieux et si étendus qui résultent, soit de la facilité que pro-  
curent les bibliothèques attachées à ces établissements, pour des recherches scientifiques et  
littéraires, soit de l'émulation excitée par les concours institués dans le sein de ces  
Sociétés, soit par l'établissement de rapports plus faciles, plus fréquents et plus étendus  
avec les institutions créées pour le même objet dans les pays étrangers, soit enfin, ceux  
qui résultent de conversations toujours agréables et instructives entre des personnes  
vouées aux travaux intellectuels, et réunies dans le même but.

Jusqu'à présent les Artistes et les Amateurs Hollandais avaient été privés de ces  
avantages; rien de semblable n'existait dans le domaine des arts. Mais une pareille  
absence ne pouvait durer toujours; on ne saurait même comprendre qu'elle ait pu durer  
si longtemps; et la Société tout artistique qui vient de s'instituer à Amsterdam sous  
le nom de **ARTI ET AMICITIAE**, est déjà, par le nombre si considérable de ses membres,  
par l'importance dont elle jouit dans l'opinion et par les développements de toute na-

ture qu'elle prend, ainsi que par ceux, bien plus grands encore, que les immenses ressources, résultant de l'intérêt toujours croissant qu'elle inspire, vont bientôt lui permettre de prendre, est déjà, disons-nous, non seulement à la hauteur de tout ce qui existe en ce genre pour les autres professions, mais promet de devoir atteindre un degré de prospérité inconnu jusqu'à ce jour.

S'il y a lieu de s'étonner que, malgré les vœux ardents que formaient depuis si longtemps les Artistes pour l'établissement d'une pareille Institution, elle ait tant tardé à naître, la rapidité de ses progrès a quelque chose de bien plus étonnant encore. Existant à peine dans la pensée de quelques artistes, il y a 18 mois, elle compte déjà, aujourd'hui, environ 400 Membres. Ne donnant encore, il y a une année, d'autre signe d'existence que par une réunion hebdomadaire de quelques heures dans une Salle louée à cet effet, elle possède aujourd'hui un magnifique Établissement, contenant largement, pour le nombre et l'espace, les localités nécessaires aux besoins académiques, administratifs, artistiques et littéraires du nombre toujours croissant de ses Membres, et surtout une magnifique Salle d'Exposition.

Sans doute, une réussite si rapide et si brillante prouve qu'une pareille création était devenue un besoin impérieux; mais elle prouve également qu'il a été répondu complètement à ce besoin par les principes sur lesquels est basée l'Institution, et qui se trouvent développés dans le Règlement de la Société.

Ainsi nous voyons entr'autres dispositions.

1°. Que cette Société, créée par des Artistes dans un but purement Artistique, est gouvernée exclusivement par l'élite des Artistes d'Amsterdam, qui, sous le titre de Membres ordinaires (*Geneone Leden*) délibèrent, font les nominations, et composent les Comités Dirigeants, les Commissions d'Administrations, d'Expositions, etc., etc.

2°. Que les Artistes non résidants à Amsterdam peuvent faire partie de la Société sous le titre de Membres des Provinces; (*Buiten Leden*).

3°. Que les personnes qui aiment les Arts et s'intéressent à leur prospérité, peuvent y entrer sous le titre de Membres Amateurs (*Kunstlievende Leden*).

Nous y voyons ensuite que les fondateurs de la Société qui, dans ce qui précède, ont eu en vue d'établir un moyen de fraternisation entre tout ce qui exerce et aime les Beaux Arts, voulant également faciliter le développement et l'action de tout ce qui peut contribuer à soutenir, à relever et à honorer la profession de l'artiste, ont introduit dans le Règlement une 4ème Catégorie qui, sous le titre de Membres Honoraires (*Honoraire Leden*), donne entrée dans la Société, 1°. à des Artistes Étrangers d'un mérite supérieur, et jouissant d'une renommée Européenne. 2°. à des Savants et à des Littérateurs de profession, recommandables par leur grande réputation, l'étendue de leurs connaissances artistiques et la délicatesse de leur goût, et 3°. à de hauts fonctionnaires et autres personnes appartenant aux premières Classes de la Société.

Et enfin pour terminer par un dernier aperçu, et passant sous silence les autres dispositions réglementaires, qui, d'ailleurs, portent toutes le même caractère, celui de procurer à l'Artiste considération et profit, nous citerons particulièrement cette disposition par laquelle, présentant aux Artistes Hollandais et Étrangers, dans les différentes branches des Beaux Arts, une occasion permanente et gratuite d'exposer leurs produits et de les placer, la Société trouve dans les conditions mises à la visite de ses Salles d'Exposition et dans celles attachées à la vente des produits exposés, l'un des moyens destinés à l'entretien d'un fonds au bénéfice des veuves et des Orphelins des Artistes, Membres de la Société, et procurant également les moyens de soulager des Artistes vieux, infirmes ou malheureux, et de subvenir à d'autres nécessités, et toujours dans un but philanthropique et artistique.

Certes, une Société établie sur de pareilles bases, et dans de telles intentions, ne pouvait manquer de trouver considération, appui et coopération. Aussi, à peine eut-elle ouvert, il y a quelques mois, une négociation pour l'acquisition d'un local, qu'en

quelques jours la somme nécessaire à cette acquisition, en s'élevant à 60,000 Florins (environ 127,000 Francs), était trouvée.

Et enfin, pour finir par un dernier trait cette note explicative, non seulement, la Société compte parmi ses Membres les Savants et les Littérateurs les plus distingués du pays, non seulement, elle s'honore de pouvoir compter parmi ses Membres, un très-grand nombre de personnes aussi recommandables par l'étendue de leurs connaissances artistiques, la délicatesse de leur goût et la finesse de leur discernement, que par leur haute position sociale et la protection ouverte et efficace qu'ils accordent aux Beaux Arts; mais, dans ces derniers temps, la Société a vu, avec orgueil et reconnaissance **Leurs Majestés le Roi et la Reine des Pays-Bas** mettre, pour ainsi dire, la dernière main à sa constitution définitive dans le pays, en daignant accepter les titres de Protecteurs de la Société.

C'est donc dans ces circonstances, et parvenus à ce degré constitutif de notre organisation, que nous avons pensé que le moment était venu de donner à **ARTI ET AMICITIAE** le développement qui lui manquait encore à l'Étranger.

Dans cette vue, nous avons formé une liste des Célébrités Artistiques Européennes et dans laquelle votre nom, Monsieur, se présentait en première ligne.

Puissions-nous apprendre bientôt, Monsieur, que vous aurez daigné, en acceptant le titre de Membre Honoraire que la Société vous offre, répandre sur elle une partie de l'éclat attaché à votre brillante réputation, et que vous n'aurez pas jugé indigne d'être joint à tous vos autres titres, celui de Membre d'**ARTI ET AMICITIAE**.

Agrées les assurances d'estime et de haute considération avec lesquelles nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

*Vos très-humbles et très-obéissants Serviteurs,*

*J. M. Penningan*  
PRÉSIDENT.

AMSTERDAM, le 1<sup>er</sup> Août 1841.

*C. J. L. Portman*  
SÉCRÉTAIRE.